

Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2008

En date du 30 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de CETELEM a validé la fusion absorption des sociétés **UCB**, **MRC** et **BNP PARIBAS INVEST IMMO**. A cette même occasion, la société CETELEM a changé sa dénomination sociale pour prendre celle de **BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE** et a ratifié le transfert de son siège social au 1 boulevard Haussmann 75009 Paris.

Ces opérations de fusion s'inscrivent dans le cadre du projet BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE par lequel le groupe BNP PARIBAS a souhaité créer un métier centralisé et rationalisé spécialisé dans le crédit aux particuliers. Ce regroupement de structures juridiques complémentaires du groupe BNP Paribas a pour objectif de rationaliser l'activité, de réduire les coûts structurels et les coûts d'exploitation.

En constituant cette nouvelle entité, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE crée ainsi le leader européen du financement des particuliers. La puissance de ce nouvel ensemble permettra de mieux saisir les nouvelles opportunités sur le marché du crédit aux particuliers, et la mise en commun des compétences produit permettra d'offrir une large gamme de solutions de financement. Plus spécifiquement, l'élargissement des canaux de distribution permettra de multiplier les occasions de vente y compris croisées, grâce à un potentiel de *cross selling* important auprès des clients actuels.

Ainsi, le rapprochement des activités permettra de créer un « Global Player » en trouvant de nouvelles sources de croissance, en améliorant l'efficacité des métiers ainsi qu'en optimisant les coûts.

Cette fusion conduit donc pour la première fois à établir des comptes consolidés de l'ensemble BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE au 30 juin 2008.

ACTIVITE

En 2008, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE poursuit son développement, notamment à l'international, aussi bien par croissance organique que par croissance externe. Les premiers impacts sur les résultats de l'acquisition de Jet Finance en Bulgarie et de Sundaram BNP Paribas Home Finance Limited en Inde apparaissent au 30 juin 2008, alors que le démarrage effectif des activités en Chine est intervenu durant le premier semestre 2008.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE maintient le cap sur ce premier semestre 2008 dans un contexte économique devenu plus complexe sur ces derniers mois. La hausse du coût de la

liquidité conjuguée à la hausse générale des taux de refinancement, la montée du risque, les problématiques de pouvoir d'achat des ménages, l'incertitude sur les marchés immobiliers rendent les objectifs plus difficiles à atteindre.

La stratégie de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE consistant à construire avec ses clients une relation durable afin de les accompagner dans tous leurs projets de vie, qu'il s'agisse de prêts personnels, de crédits auto, de crédits immobiliers ou de solutions de regroupements de crédits, permet toutefois à son activité de maintenir un rythme soutenu.

Tous pays confondus et hors LaSer, le premier semestre enregistre donc une progression de la production de 4,6 % par rapport au premier semestre 2007.

En France, la production a ainsi progressé de plus de 4 % par rapport à 2007, ce malgré un environnement économique et social particulièrement défavorable, notamment en matière de crédit à la consommation marqué, depuis mai, par la baisse du marché.

A l'international, la situation est évidemment très contrastée suivant les implantations, mais tous les pays renouvellent au moins leurs performances de 2007, et globalement la progression ressort là aussi à plus de 4 %.

De son côté, la production de LaSer ressort en hausse de 2,1 % par rapport au 30 juin 2007.

Cette bonne tenue globale de la production (+4%) sur le premier semestre se traduit par une progression globale des encours gérés de 16,4 % par rapport au premier semestre 2007, progression constatée aussi bien en France (+11,3 %) qu'à l'international (+22,5 %).

Les encours consolidés s'élèvent à 67 490 millions d'euros et sont pour leur part en croissance de 7,5 % sur le premier semestre.

Ainsi, malgré un environnement chahuté, le PNB connaît une nette progression de 12 % par rapport au premier semestre 2007, à 1 852 659 milliers d'euros.

La bonne maîtrise des frais de gestion (+ 6 %) permet au résultat brut d'exploitation de progresser de 20 %. Le coefficient d'exploitation marque un nouveau progrès à 52,9 % (contre 55,9 % au premier semestre 2007).

La dégradation générale de la situation économique génère un accroissement marqué de la charge du risque (+163 511 milliers d'euros soit + 48 %), hausse particulièrement sensible sur l'Espagne (+75M€).

Après prise en compte d'un résultat des sociétés mises en équivalences de 43 198 milliers d'euros, d'autres résultats de 302 milliers d'euros et d'un impôt sur les bénéfices de 126 812 milliers d'euros, le premier semestre 2008 dégage un résultat net après impôt de 287 825 milliers d'euros contre 287 136 milliers d'euros au premier semestre 2007.

PERSPECTIVES

- Les perspectives du second semestre demeurent bien évidemment liées à l'évolution de la situation économique générale. La maîtrise du risque restera la priorité des mois à venir. L'application de nouvelles mesures, notamment en matière d'octroi et de recouvrement, ainsi que la poursuite de la maîtrise des frais généraux, devraient permettre à BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE de limiter les effets de cet environnement chahuté sur ses résultats. L'adossement à un grand groupe bancaire noté AA+ et ayant une forte dynamique de développement devrait par ailleurs permettre de conserver un avantage stratégique sur nombre de concurrents.

- BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et LaSer, leader européen des services d'intermédiation et de relation clients présent dans les services financiers et les services de fidélisation associés, sont en train de réorganiser leurs activités au Portugal, en Pologne et en Belgique pour accroître leur capacité de développement à l'international :

Portugal : Cetelem Portugal acquiert Credifin (filiale de LaSer au Portugal) pour créer le n° 1 du marché. Le nouvel ensemble emploie 700 personnes et représente un encours de 1.270 millions d'euros à fin 2007. Ce nouveau leader se positionne de façon équilibrée sur toutes les composantes du crédit à la consommation : crédit sur lieu de vente (distribution et automobile), crédit en direct et crédit sur Internet.

Belgique : BNP Paribas Personal Finance Belgium acquiert Fidexis (filiale de LaSer en Belgique) pour créer le n°3 du marché. Le nouvel ensemble emploie 250 personnes et représente un encours de 460 millions d'euros à fin 2007. Cette nouvelle entité dispose d'un portefeuille de plus de 500.000 clients.

Pologne : Alors que Sygma Bank (filiale de LaSer en Pologne) acquiert les deux entités que BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE détient en Pologne (Cetelem Bank Polska et Cetelem Polska Expansion), BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE crée une succursale dans laquelle seront logées les nouvelles productions de financement auto et de financement immobilier en Pologne.

Ces opérations au Portugal, en Belgique et en Pologne, permettront tant à BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE qu'à LaSer d'accélérer leur développement en Europe autour de sociétés de taille plus importante, à la compétitivité renforcée, et couvrant tous les produits et canaux de distribution du crédit à la consommation. Dans chacun des pays, les partenaires historiques de LaSer et de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE pourront ainsi travailler avec un seul acteur qui sortira ainsi renforcé de cette opération.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Dûment habilité par délégation de M. Bruno SALMON, Directeur Général Délégué de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, en date du 25 juillet 2008, j'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Levallois

Le 28 août 2008

Vincent BERNARD

Directeur Financier



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU 1^{er} SEMESTRE 2008

SOMMAIRE

ET	TATS FINANCIERS CONSOLIDES	
CC	OMPTE DE RESULTAT DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2008	4
BII	ILAN AU 30 JUIN 2008	5
TA	ABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 01 JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2008	37
TA	ABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU 1 ^{ER} SEMESTRE 2008	8
NC	OTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	
1.	RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
2.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2008	22
	2.1 MARGE D'INTERETS	
	2.2 COMMISSIONS	
	2.3 COUT DU RISQUE	
	2.4 IMPOT SUR LES BENEFICES	
3.	INFORMATIONS SECTORIELLES	24
4.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	25
	4.1 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	
	4.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	
	4.3 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	27

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2008

en milliers d'euros	Notes	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Intérêts et produits assimilés	2.1	3 039 896	2 549 195
Intérêts et charges assimilées	2.1	-1 698 439	-1 327 725
Commissions (produits)	2.2	523 025	448 546
Commissions (charges)	2.2	-71 078	-68 249
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		5 283	-1 003
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		5 284	2 374
Produits des autres activités		84 456	75 231
Charges des autres activités		-35 768	-28 655
PRODUIT NET BANCAIRE		1 852 659	1 649 714
Charges générales d'exploitation		-950 253	-895 058
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		-30 103	-26 695
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		872 303	727 961
Coût du risque	2.3	-500 562	-337 051
RESULTAT D'EXPLOITATION		371 741	390 910
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		43 198	44 782
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		-302	149
RESULTAT AVANT IMPÔT		414 637	435 841
Impôt sur les bénéfices	2.4	-126 812	-148 705
RESULTAT NET		287 825	287 136
dont intérêts minoritaires		19 815	13 546
RESULTAT NET - PART GROUPE		268 010	273 590
Résultat par action Résultat dilué par action		4,26 4,26	5,63 5,63

BILAN AU 30 JUIN 2008

ACTIF - en milliers d'euros	30/06/2008	31/12/2007
Caisse, Banques Centrales, CCP	16 258	25 260
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	10 720	12 328
Instruments financiers dérivés de couverture	119 884	109 114
Actifs financiers disponibles à la vente	4 080 806	1 158 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 149 650	9 970 694
Prêts et créances sur la clientèle	67 490 092	62 768 003
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants et différés	334 644	328 687
Comptes de régularisation et actifs divers	1 182 434	1 054 723
Participations dans les entreprises mises en équivalence	602 387	796 329
Immeubles de placement	72	72
Immobilisations corporelles	279 586	267 633
Immobilisations incorporelles	178 148	178 184
Ecarts d'acquisition	1 276 266	1 074 543
	0.4.720.0.:-	
TOTAL ACTIF	84 720 947	77 743 864

PASSIF - en milliers d'euros	30/06/2008	31/12/2007
Banques Centrales, CCP	502	902
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	368	162
Instruments financiers dérivés de couverture	30 534	38 163
Dettes envers les établissements de crédit	63 921 803	59 289 451
Dettes envers la clientèle	533 668	435 950
Dettes représentées par un titre	11 653 245	9 778 132
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	50 873	22 204
Passifs d'impôts courants et différés	121 654	124 622
Comptes de régularisation et passifs divers	1 690 000	1 608 452
Provisions pour risques et charges	152 122	157 777
Dettes subordonnées	1 180 748	1 213 840
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres, part du groupe Capital et réserves liées Réserves consolidées Gains ou pertes latents ou différés Résultat de l'exercice	5 211 522 2 775 452 2 084 640 83 420 268 010	4 867 942 2 737 272 1 544 144 68 799 517 727
Intérêts minoritaires	173 908	206 267
TOTAL PASSIF	84 720 947	77 743 864

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{er} JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2008

			Part du Groupe				Pi	art du groupe (suite	9)			Intérêts minoritaires		
en milliers d'euros	Capital et réserves liées	Elimination des titres auto- détenus	Actions de préférence et assimilées	Réserves et résultat de la période	Total capital et réserves	Ecarts de conversion	Ecarts sur actifs disponibles à la vente	Ecarts sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 Décembre 2006	1 739 722	-	-	1 563 327	3 303 049	24 292	334	29 146	53 772	3 356 821	195 284	29	195 313	3 552 134
Affectation du résultat de l'exercice 2006				(29 393)	(29 393)				-	(29 393)	(7 058)		(7 058)	(36 451)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 après affectation du résultat	1 739 722	-	-	1 533 934	3 273 656	24 292	334	29 146	53 772	3 327 428	188 226	29	188 255	3 515 683
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :														
Augmentation de capital et émissions					-				-	-			-	-
Réduction de capital et remboursements Mouvements sur actions propres	-				-				-	-			-	
Opérations résultant de plans de paiement en actions				1 718	1 718				-	1 718			-	1 718
Rémunération des actions de préférence Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-				-	-			-	
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				2 016	2 016				-	2 016	(4 322)		(4 322)	(2 306
Autres variations				(2 385)	(2 385)					(2 385)	(512)		(512)	(2 897
Gains ou pertes latents de l'exercice :	-	-	-	1 349	1 349	-	-	-	-	1 349	(4 834)	-	(4 834)	(3 485
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-		133	3 057	3 190	3 190		(27)	(27)	3 163
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-				-	-			-	
Effet de la variation des parités monétaires					-	16 756			16 756	16 756		(60)	(60)	16 696
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-			1 090	1 090	1 090			-	1 090
Download to Jacobson 2007	-	-	-	272 500		16 756	133	4 147	21 036	21 036		(87)	(87)	20 949
Résultat du 1er semestre 2007 Capitaux propres au 30 juin 2007	1 739 722			273 590 1 808 873	273 590 3 548 595	41 048	467	33 293	74 806	273 590 3 623 401	13 546 196 938	(58)	13 546 196 880	287 136 3 820 282
	1737722			1 000 073	3 340 373	41 040	407	33 273	74 000	3 023 401	170 730	(30)	170 000	3 020 202
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires : Augmentation de capital et émissions	997 550										1 470		1 470	1 470
Réduction de capital et remboursements	997 330								-	-	1 470		1470	1 470
Mouvements sur actions propres									-	-			-	-
Opérations résultant de plans de paiement en actions				2 034					-	-			-	
Rémunération des actions de préférence Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice									-	-			-	-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				7 623					-	-	(7 694)		(7 694)	
Autres variations	997 550			(796) 8 861	(796) (796)					(796) (796)	(6 144)		(6 144)	(716) (6 940)
Gains ou pertes latents de l'exercice :	777 330	-	-	0 001	(770)	-	-	-	-	(770)	(0 144)	_	(0 144)	(0 740
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres							2 817	(6 480)	(3 663)	(3 663)			=	(3 663
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat Effet de la variation des parités monétaires						(748)			(748)	(748)		(120)	(120)	(868)
						(746)		f= ===1				(120)	(120)	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence						(748)		(1 598)	(1 598)	(1 598)			-	(1 598)
Résultat du 2nd semestre 2007	-	-	•	244 137	244 137	(748)	2 817	(8 078)	(6 009)	(6 009) 244 137	15 651	(120)	(120) 15 651	(6 129) 259 788
Capitaux propres au 31 décembre 2007	2 737 272	-	-	2 061 871	4 799 143	40 300	3 284	25 215	68 799	4 867 942	206 445	(178)	206 267	5 074 210
Affectation du résultat de l'exercice 2007					-				-	-	(5 198)		(5 198)	(5 198)
Capitaux propres au 31 décembre 2007 après affectation du résultat	2 737 272	-	-	2 061 871	4 799 143	40 300	3 284	25 215	68 799	4 867 942	201 247	(178)	201 069	5 069 011
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :														
Augmentation de capital et émissions	38 181 (1)			38 181				-	38 181			-	38 181
Réduction de capital et remboursements					-				-	-			-	-
Mouvements sur actions propres Opérations résultant de plans de paiement en actions				1 888	1 888				-	1 888			-	1 888
Rémunération des actions de préférence				1 000	-				-	-			-	-
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				9 806	9.806					9 806	(10 349)		(10 349)	(543
Autres variations				11 075 (-	11 075	(36 673) (1)	(36 674)	(25 599)
	38 181	-		22 769	60 950		-	-		60 950	(47 022)	-	(47 023)	13 927
Autres variations Gains ou pertes latents de l'exercice :					=				=	=			=	=
Gains ou pertes latents de l'exercice : Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					_		370	3 194	3 564	3 564		75	75	3 639
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-		5.0	5.74	-	-			-	-
Effet de la variation des parités monétaires					-	9 343			9 343	9 343		(29)	(29)	9 314
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence								1 714	1 714	1 714				1 714
Résultat du 1er semestre 2008	=	-	-	268 010	268 010	9 343	370	4 908	14 621	14 621 268 010	19 815	46	46 19 815	14 667 287 825
	2 775 453			268 010	5 128 103	49 643	3 654	20.45	83 419	5 211 521	174 040	Inco	173 908	5 385 430
Capitaux propres au 30 juin 2008	2 / /5 453			∠ 352 650	5 T28 T03	49 643	3 654	30 124	83 419	5 211 521	1/4 040	(132)	1/3 908	5 385 430

(1) Prise de contrôle des minoritaires de BNP Invest Immo le 30 juin 2008 suite à la création de Personal Finance (impact de 49 317 Ke)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU 1^{er} SEMESTRE 2008

en milliers d'euros	1 ^{ER} SEMESTRE 2008	1 ^{ER} SEMESTRE 2007
Résultat avant impôts	414 637	435 841
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements	399 499	620 797
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44 845	39 396
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-75	72
Dotations nettes aux provisions	398 839	257 909
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-43 199	-44 838
Perte nette des activités d'investissement	137	-147
Produit net des activités de financement		
Autres mouvements	-1 048	368 405
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 430 613	-1 322 674
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	5 191 520	3 106 454
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-4 560 722	-4 136 562
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-2 890 744	-127 907
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	-20 225	-21 600
Impôts versés	-150 442	-143 059
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	-1 616 477	-266 036
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	5 906	-2 680
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	-31 194	-61 822
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-25 288	-64 502
A namentation de trégararie liée ouy enérations réalisées avec les estimacions	26 996	533
Augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires Autre augmentation de trésorerie provenant des activités de financement	1 756 152	289 467
Autre augmentation de tresorerie provenant des activités de financement		289 467
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 783 148	290 000
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	-1 417	360
AUGMENTATION / DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE	139 966	-40 178

Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	247 394	201 626
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	25 231	29 801
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	222 163	171 825
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	387 359	161 448
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	16 226	21 503
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	371 133	139 945
AUGMENTATION / DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE	139 966	-40 178

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.1 CREATION DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

En date du 30 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de Cetelem a autorisé la fusion absorption des sociétés UCB, MRC et BNP Paribas Invest Immo. A cette même occasion, la société Cetelem a changé sa dénomination sociale pour prendre celle de BNP Paribas Personal Finance.

S'agissant d'opérations de restructuration interne au groupe, les apports des sociétés UCB, MRC et BNP Paribas Invest Immo ont été évalués sur la base des valeurs nettes comptables figurant à leur bilan le 31 décembre 2007.

L'apport de la totalité de l'actif de l'UCB a généré un mali de fusion de 473 762 621,14 euros sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société. Cetelem, propriétaire de la totalité des actions UCB, n'a procédé a aucune augmentation de capital en rémunération des apports.

La fusion de la société MRC a généré un boni de fusion de 8 156 euros, Cetelem, propriétaire de la totalité des actions UCB, n'a procédé à aucune augmentation de capital en rémunération des apports.

La fusion de BNP Paribas Invest Immo a donné lieu à une augmentation de capital de Cetelem pour un montant de 4 372 914 euros, assortie d'une prime de fusion de 33 806 214 euros. Cette augmentation de capital génère la création de 624 702 actions chacune entièrement libérées, lesdites actions étant attribuées aux actionnaires de BNP, à raison de 11 actions Cetelem pour 100 actions Paribas Invest Immo. La différence entre la quote –part d'actif apportée et la valeur comptable des titres des actions BNPPII dans les livres de Cetelem constitue un boni de liquidation de 6 261 008 euros sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société.

Ces fusions ont un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, date à compter de laquelle lesdites opérations sont, du point de vue comptable, considérées comme accomplies par BNP Paribas Personal Finance.

Les fusions bénéficient du régime fiscal de faveur tant en matière de droit d'enregistrement (art 816 du Code Général des Impôts) qu'en matière d'impôt sur les sociétés (art 210 A du même code).

En consolidation, l'opération conduisant à la création de BNP Paribas Personal Finance se définit comptablement comme un regroupement sous contrôle commun dans la mesure où les entités se regroupant, Cetelem et UCB, sont sous le contrôle ultime et durable du Groupe BNP Paribas. En conséquence, il n'y a pas lieu de mettre en œuvre la méthode de l'acquisition requise par la norme IFRS 3 qui exclut de son champ d'application de telles transactions.

La norme IAS 8 relative au choix des méthodes comptables prescrit, lorsqu'une transaction n'est pas couverte par les normes IFRS, de se référer aux positions officielles les plus récentes d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel similaire pour développer leurs normes comptables. Au cas d'espèce, la référence généralement admise est celle des normes américaines qui traitent les regroupements sous contrôle commun, de manière rétrospective, sur la base des valeurs consolidées historiques, de telle sorte que les états financiers soient présentés comme si le nouveau cadre avait toujours existé.

1.2 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a appliqué l'interprétation IFRIC 11 à compter du 1er janvier 2008, avec application rétrospective à l'exercice 2007.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque cette application n'est qu'une option possible. Enfin, deux interprétations (IFRIC 12 et IFRIC 14) applicables à compter du 1er janvier 2008 ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne; elles seraient sans effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2008.

1.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe obtient effectivement son contrôle.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

REGLES DE CONSOLIDATION

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions à l'intérieur du groupe d'actifs financiers sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance applique la méthode de l'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable et en tout état de cause une fois par an.

1.3 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

CREDITS

Les prêts et créances incluent les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

TITRES

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

En date d'arrêté, les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique «Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat» du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

En date d'arrêté, les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Date et critères de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres classés dans les trois catégories ci-dessus sont comptabilisés en date de négociation. Ces opérations sont maintenus au bilan jusqu'à extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres approprié. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture dans une relation d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable lié à un évènement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers).
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il
 est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque. » Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée dans le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée par le produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

DETTES EMISES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comme un mouvement des capitaux propres.

INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés en compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et des passifs à taux fixe.

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et de passifs à taux révisable et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Dans le cadre d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré.

Dans le cadre d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs.

• Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

• Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

• Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

1.4 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour l'immeuble sont de 60 ans pour le gros œuvre, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les Installations Générales et Techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.5 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de crédit bail et de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location financement ou en contrats de location simple.

• Contrats de location financement :

Dans un contrat de location financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

• Contrats de location simple :

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.6 AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué.
- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise. Ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

1.7 PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

BNP Paribas accorde aux salariés des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence. Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires. Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une ré estimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.8 PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges et pour risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 IMPOT COURANT ET IMPOT DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un actif d'impôt différé est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront à la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

1.10 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liées aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables)

1.11 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du groupe nécessite l'utilisation d'informations disponibles à la date de clôture. Quand ces dernières ne le sont pas, il est alors nécessaire de procéder à des estimations. Il en est ainsi pour :

- le calcul de la valeur de marché des actifs financiers non cotés disponibles à la vente et des actifs / passifs financiers non côtés à la juste valeur par résultat,
- le calcul de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette information est portée dans les notes annexes,
- l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet de location-financement ou de location simple,
- la détermination de certaines provisions pour risques et charges.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU 1^{ER} SEMESTRE 2008

2.1 MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, et la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par résultat qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé.

En milliers d'euros	1 ^{ER} SEMESTRE 2008			1 ^{ER} SEMESTRE 2007			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
Opérations avec la clientèle	2 695 230	-12 171	2 683 059	2 224 132	-5 392	2 218 740	
Comptes et prêts / emprunts	2 663 518	-9 987	2 653 531	2 194 503	-3 778	2 190 725	
Opérations de location financement	31 712	-2 184	29 528	29 629	-1 614	28 015	
Opérations interbancaires	278 893	-1 396 273	-1 117 380	268 717	-1 028 795	-760 078	
Comptes et prêts / emprunts	277 912	-1 396 000	-1 118 088	266 895	-1 028 458	-761 563	
Opérations de pensions	981	-273	708	1 822	-337	1 485	
Emprunts émis par le groupe	-	-285 681	-285 681	-	-272 797	-272 797	
Instruments de couverture de résultats futurs	15 506	-755	14 751	31 292	-20 144	11 148	
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	6 471	-279	6 192	4 664	1 349	6 013	
Couverts en taux	0 47 1	-213	0 132	4 004	1 343	0013	
Portefeuille de transactions	_	-3 280	-3 280	_	-1 946	-1 946	
Titres à revenu fixe,							
Prêts / Emprunts	_	-3 280	-3 280	_	-1 946	-1 946	
Dettes représentées par un titre		0 200	0 200				
Actifs disponibles à la vente	43 796	_	43 796	20 390	-	20 390	
•							
Actifs détenus jusqu'à échéance	_	-	-	-	-	-	
						-	
Total des produits et charges d'intérêts ou							
assimilés	3 039 896	-1 698 439	1 341 457	2 549 195	-1 327 725	1 221 470	

2.2 COMMISSIONS

Les produits et les charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 95 417 milliers et 24 921 milliers d'euros au premier semestre 2008, contre un produit de 95 593 milliers d'euros et une charge de 18 480 milliers d'euros au premier semestre 2007.

2.3 COUT DU RISQUE ET DEPRECIATIONS CONSTITUEES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

A/ Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Dotations nettes aux dépréciations	-485 399	-315 422
Récupérations sur créances amorties	29 502	26 298
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-44 665	-47 927
Total du coût du risque de la période	-500 562	-337 051
Coût du risque de la période par nature d'actifs en milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Prêts et créances sur établissements de crédit	-327	1 016
	 -	
Prêts et créances sur la clientèle	-503 045	-337 617
Engagements par signature et divers	2 810	-450
Total du coût du risque de la période	-500 562	-337 051

2.4 IMPOT SUR LES BENEFICES

A/ Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

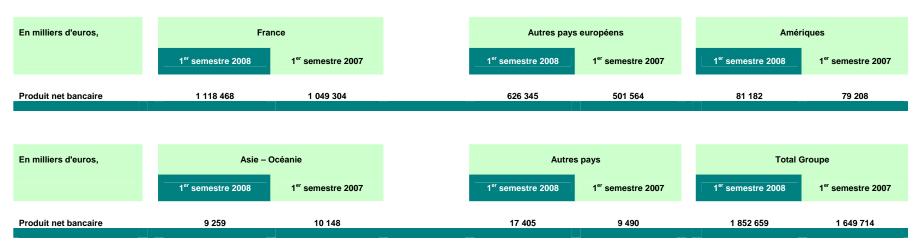
en milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2007
Charge des impôts courants de l'exercice	-137 242	-156 946
Charge nette des impôts différés de l'exercice	10 430	8 241
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	-126 812	-148 705

2.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la fin de la période intermédiaire.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

• Produit net bancaire par secteur géographique



4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4. 1 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

BNP Paribas Personal Finance n'a distribué aucun dividende en 2008 au titre du résultat 2007, il en a été de même l'année précédente.

4. 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	30/06/2008		31/12	/2007	30/06/2007	
Sociétés Françaises	% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts
Consolidées par intégration globale						
BNP Paribas Personal Finance (1)	100	100	100	100	100	100
BNP Paribas Invest Immo		-	64	64	64	64
CMV Médiforce	80	80	80	80	80	80
Cofica Bail	100	100	100	100	100	100
Cofiplan	100	100	100	100	100	100
Crédit Moderne Antilles ⁽²⁾	100	100	100	100	100	100
Crédit Moderne Guyane ⁽²⁾	-	-	100	100	100	100
Crédit Moderne Océan Indien	98	98	98	98	98	98
Effico – Soreco	100	100	100	100	100	100
Effico Participation	100	100	-	-	-	-
Facet	100	100	100	100	100	100
FCC Domos 2003	100	100	100	100	100	100
FCC Master Domos	100	100	100	100	100	100
FCC Domos 4	-	-	100	100	100	100
FCC Domos 5	100	100	100	100	100	100
FCC Retail ABS Finance	100	100	100	100	100	100
Fidem	51	51	51	51	51	51
Loisirs Finance	51	51	51	51	51	51
Norrsken Finance	51	51	51	51	51	51
Projeo	51	51	51	51	51	51
SAS Prêts et Services	99	99	99	99	99	99
Consolidées par intégration proportionnelle						
Cofiparc	49	49	49	49	49	49
Domofinance	55	55	55	55	55	55
Laser (Sous-groupe)	50	50	50	50	50	50
		00	00	00	o o	
Consolidées par mise en équivalence		0.5	0=		0-	0=
Axa Banque financement	35	35	35	35	35	35
Cofidis France	15	15	15	15	15	15
Monabanq	34	34	34	34	34	34
Natixis Financement (ex CEFI)	33	33	33	33	33	33
Novacrédit	-	-	-	-	34	34
Société Paiement Pass	40	40	40	40	40	40

⁽¹⁾ Après absorption d'UCB et MRC faisant l'objet d'une intégration globale à 100%), et après absorption de BPII au 30 juin 2008. (2) Crédit Moderne Guyane est absorbée par Crédit Moderne Antilles le 01 avril 2008.

Societies etrangères Societies Socie		30/06	/2008	31/12/		30/06/2	
Banca US (Italic)	Sociátás átrangàres	% contrôle	% d'intérêts	% contrôle		% contrôle	% d'intérêts
Banca Celeliam Agentina SA					u interets		u interets
Banco Cetelem Argentina SA		- 51	51	51	5 1	51	51
Banco Cetolem Portugal 100	• •						
Banco Cotolem SA (Espagno)	5						
Cetalem Algéria 100	3						
Cetelem America (Brésil)							
Cetelem Asia (Hong-kong)	•						100
Cetclem Bank SA (Pologne)	· · · ·						100
Cetelem Belgium 100	, 5 5,						100
Cetelem Benelux (Pays-bas)	, , ,						100
Cetelem Brasil	_						100
cetelem CR (République Tcheque) 100	, , ,						100
Cetelem IFN SA (Roumanie) 100 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100</td>							100
Cetelem Marco							100
Cetelem Polska Expansion 100 1	, ,	80	80	80	80	80	80
Cetelem Polska Expansion 100 1							100
Cetelem Processing Services Shangai Itd (Chine) 100 10							100
Cetelem Slovensko A.S. (Slovaquie) 100	•					100	100
Credisson Holding LTD (Chypre)	Cetelem Slovensko A.S. (Slovaguie)	100	100	100	100	100	100
Direct Services (Bulgarie)	Cetelem Thaïlande	100	100	100	100	100	100
Dresdner Cetelem Kredit Bank (Allemagne) 50 50 50 50 50 50 50 5	Credisson Holding LTD (Chypre)	100	100	100	100	100	100
Effico Iberia (Espagne) 100	Direct Services (Bulgarie)	100	100	-	-	-	-
Eurocredito (Espagne)	Dresdner Cetelem Kredit Bank (Allemagne)	50	50	50	50	50	50
European Mortgage Finance (Italie) 100 0	Effico Iberia (Espagne)	100	100	100	100	100	100
Fimestic Expansion (Espagne)	Eurocrédito (Espagne)	100	100	100	100	100	100
BNP Paribas Personal Finance EAD (Bulgarie) 100	European Mortgage Finance (Italie)	100	0	-	-	-	-
Magyar Cetelem (Hongrie) 100 <td>Fimestic Expansion (Espagne)</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td>	Fimestic Expansion (Espagne)	100	100	100	100	100	100
UCB Hypotheken (Pays-Bas) 100	BNP Paribas Personal Finance EAD (Bulgarie)	100	100	-	-	-	
UCB Service SRL (Italie) 100 5 - </td <td>Magyar Cetelem (Hongrie)</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td>	Magyar Cetelem (Hongrie)	100	100	100	100	100	100
Description	UCB Hypotheken (Pays-Bas)	100	100	100	100	100	100
BMCI Crédit Conso (Maroc)	UCB Service SRL (Italie)	100	5	-	-	_	
BMCI Crédit Conso (Maroc)	UCB Suisse	100	100	100	100	100	100
Credial Italia s.p.a. 50 50 50 50 50 Credirama (Italie) 50 26 - - - - FCC Masterdolfin (Italie) 50 50 50 50 50 50 50 FCC U.C.I 4-17 (Espagne) 40	Consolidées par intégration proportionnelle						
Credirama (Italie) 50 26 -	BMCI Crédit Conso (Maroc)	49	39	49	39	49	39
FCC Masterdolfin (Italie) 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	Credial Italia s.p.a.	50	50	50	50	50	50
FCC U.C.I 4-17 (Espagne)	Credirama (Italie)	50	26	-	-	-	-
Findomestic Banca (Italie) 50 50 50 50 50 50 50 5	FCC Masterdolfin (Italie)	50	50	50	50	50	50
Submarino Finance Promotora de credito Ltda (Brésil) 50 50 50 50 50 50 50 5	FCC U.C.I 4-17 (Espagne)	40	40	40	40	40	40
(Brésil) 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 40 <	Findomestic Banca (Italie)	50	50	50	50	50	50
Sundaram Home Finance Limited (Inde) 50 50 -							
Union de Creditos Immobiliarios (Espagne) 40 40 40 40 40 40 Consolidées par mise en équivalence Bieffe 5 (Italie) (3) 50	•			50	50	50	50
Consolidées par mise en équivalence Bieffe 5 (Italie) (3) 50 <td>• • •</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td></td>	• • •					-	
Bieffe 5 (Italie) (3) 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50		40	40	40	40	40	40
CACC Brésil 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40		-				-	
Cetelem Serviços Ltda (Brésil) (3) 100 <							50
Credirama (Italie) (3) - - 26 26 - - Direct Services (Bulgarie) - - - 100 100 100 - - - Effico Portugal 100 100 -							40
Direct Services (Bulgarie) - - 100 100 - <th< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>100</td><td>100</td></th<>						100	100
Effico Portugal 100 100 -						-	-
Findomestic Banka Ad Beograd (Serbie) (3) 50	, 5 ,					-	-
Findomestic Leasing (Italie) (3) 50 50 50						-	- 50
BNP Paribas Personal Finance EAD (Bulgarie) - - 100 100 - - KBC Pinto Systems (Belgique) 40 40 40 40 40 40 40 Prestacomer SA de CV (Mexique) 50 50 50 50 50 - -						-	- 50
KBC Pinto Systems (Belgique) 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 50	- · · · · ·						
Prestacomer SA de CV (Mexique) (3) 50 50 50	, ,						40
							-
DELVIU DIS ENTATUREN STATEMENT ENTERNAMENTE STATEMENT ST							40
Sundaram Home Finance Limited (Inde) 50 50	, , ,					37	40

⁽³⁾ Entité faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

4.3 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Evolution du périmètre au 1er semestre 2008

Changement de mode de consolidation :

Les sociétés BNP Paribas Personal Finance EAD (ex Jet Finance International) et Direct Services, consolidées par mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 décembre 2007, sont dorénavant consolidées par intégration globale.

La société Sundaram Home Finance Limited consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 décembre 2007, est dorénavant consolidée par intégration proportionnelle.

La société Credirama consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 décembre 2007, est dorénavant consolidée par intégration proportionnelle.

Entrées :

Sociétés françaises :

- consolidées par intégration globale : Effico participation

Sociétés étrangères :

- consolidées par intégration globale : European Mortgage Finance, UCB Service SRL
- consolidées par mise en équivalence : Effico Portugal

Sorties: aucune

Rappel de l'évolution du périmètre en 2007

Changement de mode de consolidation :

La société Cetelem Algérie consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 décembre 2006, est consolidée par intégration globale à compter de 2007.

La société Cetelem Processing Services Shangai Ltd consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 décembre 2006, est consolidée par intégration globale à compter de 2007.

La société Cetelem Mexico consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe au 31 décembre 2006, est consolidée par intégration globale à compter de 2007.

Entrées :

Sociétés françaises : Aucune

Sociétés étrangères :

- consolidées par intégration globale : Banco Cetelem Argentina, Cetelem Asia
- consolidées par intégration proportionnelle : BMCI Crédit Conso, Bieffe 5
- consolidées par mises en équivalence : Cetelem Servicos Ltda, Findomestic Leasing, Credirama, Prestacomer SA de CV, BNP Paribas Personal Finance EAD (ex Jet Finance International), Direct Services, Sundaram Home Finance Limited

Sorties:

Sociétés françaises : Novacrédit

Sociétés étrangères : Aucune

DELOITTE & ASSOCIES 185, avenue Charles-de-Gaulle B.P. 136 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex MAZARS & GUERARD 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

1 Boulevard Haussmann 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du Groupe BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Nous précisons que votre société établissant pour la premère fois des comptes intermédiaires semestriels condensés au 30 juin 2008, les informations relatives à la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 août 2008 Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS & GUERARD

Sylvie BOURGUIGNON

Hervé HELIAS